



POLITIQUE DE GESTION DU RISQUE DE CANADA BASKETBALL

Définitions

1. Les termes de cette Politique ont les significations suivantes :
 - a) *“Individus”* – Toutes les catégories de membres définies dans les règlements de Canada Basketball, ainsi que tous les individus employés ou engagés dans des activités avec Canada Basketball y compris mais sans s’y limiter, les athlètes, les coaches, les organisateurs, les officiels, les bénévoles, les managers, les administrateurs, les membres du comité, les Directeurs et Dirigeants de Canada Basketball, les spectateurs, et les parents/responsables légaux des athlètes
 - b) *“Risque”* – L’effet d’incertitude quant à l’obtention des résultats désirés.
 - c) *“Gestion du Risque”* – Un processus intégré, documenté et qui touche à tout un système pour identifier, évaluer et traiter les risques pour obtenir les résultats désirés et refléter les valeurs de l’organisation

Préambule

1. Canada Basketball est engagé dans la gestion des risques en s’assurant que leurs décisions et leurs actions reflètent les standards établis et les valeurs de l’organisation.

Objectif

2. L’objectif de cette Politique est de donner des directives sur la façon dont les risques seront gérés par Canada Basketball. De manière générale, Canada Basketball voit la gestion du risque comme une approche complète pour améliorer les performances organisationnelles.
3. Cette politique a d’autres objectifs, notamment :
 - a) Renforcer le fait que la gestion du risque doit avoir une large orientation qui va bien au-delà de l’évitement de procès et de pertes financières
 - b) Exercer une fonction éducative pour le personnel et le Conseil d’Administration
 - c) Sur le long terme, contribuer à l’amélioration de la ‘culture de gestion du risque’ au sein de Canada Basketball Canada ou pour le Membre (le cas échéant)
4. Finalement, une bonne gestion du risque a les avantages suivants :
 - a) Elle évite ou limite les blessures ou décès des participants, des bénévoles et des membres du personnel
 - b) Elle aide à protéger l’organisation et ses membres contre les litiges qui ne sont pas nécessaires
 - c) Elle donne l’assurance que l’organisation respecte toutes les lois, règles, et standards applicables
 - d) Elle améliore la qualité et la pertinence des programmes et des services qu’offre l’organisation à ses membres, partenaires et commandites
 - e) Elle fait la promotion des meilleures pratiques de gestion et de ressources humaines
 - f) Elle améliore la marque, la réputation de l’organisation et de son image au sein de la communauté
 - g) De manière générale, elle améliore la capacité de l’organisation à remplir ses objectifs stratégiques

Principes

5. Les principes de gestion du risque de l’Organisation Internationale de Normalisation (ISO 31000:2009E) sont :
 - a) La gestion du risque crée et protège la valeur

- b) La gestion du risque est une part intégrale de tous les processus organisationnels
- c) La gestion du risque fait partie du processus de décision
- d) La gestion du risque adresse explicitement l'incertitude
- e) La gestion du risque est systématique, structurée et adaptée
- f) La gestion du risque est basée sur la meilleure information disponible
- g) La gestion du risque est personnalisée
- h) La gestion du risque prend en compte les facteurs humains et culturels
- i) La gestion du risque est transparente and inclusive
- j) La gestion du risque est dynamique, se répète et s'adapte aux changements
- k) La gestion du risque facilite l'amélioration continue de l'organisation

Cadre et Autorité – Gestionnaire de Risques

6. Le Président et Directeur Exécutif est le Gestionnaire du Risque désigné pour Canada Basketball et il est responsable de la mise en place, de la révision et de la communication de cette politique. Cette Politique s'applique à toutes les décisions et toutes les activités prises au nom de l'organisation.

Politique

7. Canada Basketball prend les engagements suivants :
- a) Les activités et les événements entrepris par l'organisation devront incorporer les principes de gestion du risque
 - b) Des mesures systématiques et explicites seront prises pour identifier, évaluer, gérer et communiquer dans les temps quant aux risques auxquels l'organisation fait face
 - c) Les stratégies d'atténuation des risques seront raisonnables et reflèteront un niveau raisonnable d'attention dans n'importe quelle circonstance (où le niveau d'attention est déterminé par les standards écrits/publiés, les pratiques de l'industrie, les précédents de cas légaux établis et le sens commun)
8. Canada Basketball reconnaît que la gestion du risque est une activité large et une responsabilité partagée. Tous les Directeurs, Dirigeants, membres du personnel et volontaires ont une responsabilité continue pour prendre les mesures appropriées dans le cadre de leur autorité et de leur responsabilité pour identifier, évaluer, gérer et communiquer les risques à ceux auxquels ils rendent compte, y compris mais sans s'y limiter le Gestionnaire de Risques.

Tolérance au Risque

9. L'importance d'un risque fait référence à la combinaison de la probabilité d'un risque et de ses conséquences s'il a lieu.
10. Possibilité (P)
- a) Peu probable – peu probable d'arriver ; a lieu tous les 5 ans
 - b) Possible – autant de chances d'arriver que de ne pas arriver ; a lieu une fois par an
 - c) Probable – plus de chances d'arriver que de ne pas arriver ; a lieu une fois par mois
 - d) Presque certain – sûr d'arriver ; a lieu une fois par semaine
11. Conséquence (C)
- a) Mineure – aura un impact sur la réalisation de l'objectif et peut être gérée en faisant des ajustements légers en interne
 - b) Modérée – aura un impact sur certains aspects de la réalisation de l'objectif qui nécessiteront de modifier la stratégie ou le programme, ce qui pourrait engendrer un retard ou des coûts supplémentaires

- c) Sérieuse – aura un impact significatif sur la réalisation de l’objectif et demandera du temps, des ressources, des coûts supplémentaires
- d) Catastrophique – aura un impact débilant sur la réalisation de l’objectif ; le personnel et les membres du Conseil d’Administration doivent consacrer toutes les ressources à leur disposition pour gérer la situation

12. Les tableaux suivants représentent la probabilité des risques et leurs conséquences potentielles :

Almost certain	M	M	VH	VH
Probable	M	M	H	VH
Possible	L	L	H	VH
Unlikely	L	L	M	H
	Minor	Moderate	Serious	Catastrophic

Consequence

CONSEQUENCE						
Consequence	Health & Safety	Performance	Reputation	Loss / Damage	Planning	Values
MINOR	First aid treatment	Did not achieve performance objectives in X out of X	Public concern restricted to local complaints	\$1000 - \$5000	Short-term delay of achievement of planned outcomes	Low infringement of your values
MODERATE	Medical Treatment/ Leave of less than 1 week	Did not achieve performance objectives in X out of X	Minor, adverse local public or media attention and complaints	\$5000 - \$10 000	Not able to meet planned outcomes due to competing priorities	Internal infringement of your values
SERIOUS	Classified Injury (LTI or restricted work case)/ Leave of less than 3 months of senior staff	Did not achieve performance objectives in X out of X	Attention from media and / or heightened concern from community	\$10 000 - \$20 000	Not able to meet planned outcomes that impact funding obligations or partner expectations	High infringement of your values – Unintentional breach of policies
CATASTROPHIC	Fatality or severe permanent disability/ Long-term leave of ED	Did not achieve any performance objectives	Significant adverse national media/public attention	< \$20 000	Not able to meet mandatory outcomes to fulfill funding and partner requirements and expectations	Very High infringement on values - Intentional breach of policies

Responsabilité

13. Les risques sont identifiés à la fois par les Directeurs et le personnel de manière régulière. Les risques Bas à Moyens sont gérés par un membre du personnel senior (ou le Président si l'organisation n'a pas de personnel) et indiqués dans les documents du programme.
14. Les risques qui peuvent survenir et qui sont considérés comme Forts ou Très Forts sont traités comme suit :
 - a) Si un risque **Fort** a été identifié, il doit être rapporté au Président ou Directeur Exécutif dans les 48 heures suivant l'identification du risque. L'individu prendra toutes les mesures raisonnables pour gérer le risque y compris mais sans s'y limiter, demander conseil à d'autres membres du Conseil d'Administration, consulter des experts extérieurs, etc. Une fois que l'individu sent que le risque a été géré ou est en cours de résolution, cela sera rapporté au Conseil d'Administration en utilisant les moyens de communication les plus appropriés ce qui, selon la nature du risque, peut inclure la rédaction d'un document partagé à la prochaine rencontre, ou peut demander une rencontre du Conseil d'Administration spéciale pour informer le Conseil d'Administration de la situation.
 - b) Si un risque **Très Fort** a été identifié, le Président doit être contacté immédiatement. Le Président et le Directeur Exécutif détermineront l'action la plus appropriée et dans certains cas, peut organiser une rencontre du Conseil d'Administration dans les 48 heures suivant l'identification du risque. Il est entendu qu'il existe des facteurs pouvant empêcher l'organisation d'une telle rencontre, notamment le décalage horaire, les disponibilités des membres, la nature du risque, etc. Tous les efforts raisonnables doivent être faits pour gérer le risque lorsqu'il a lieu, en prenant les mesures nécessaires, y compris mais sans s'y limiter, demander conseil aux partenaires internes, aux autres membres du Conseil d'Administration et aux experts extérieurs.

Procédures

15. La gestion des risques impliquent les trois étapes suivantes :
 - a) Identifier les risques potentiels en utilisant une approche de vérification de l'environnement et des informations
 - b) Evaluer l'importance d'un risque en considérant la probabilité et les conséquences
 - c) Développer et prendre des mesures pour adresser ces risques considérés comme importants en réduisant leur probabilité, leurs conséquences ou les deux
16. Les risques proviennent d'un nombre de catégories des opérations de Canada Basketball et de ses Membres. Les catégories suivantes seront utilisées lors de l'identification des risques :
 - a) **Risques du Programme / Risques Opérationnels**

Les risques liés au développement, l'approbation et la mise en place de programmes ; la gestion des ressources humaines, notamment du personnel et des volontaires ; la capacité de l'organisation à répondre aux attentes des membres et des parties prenantes.

Les risques de propriété technologique et intellectuelle liés à l'achat, le prêt, l'utilisation et le stockage de tout matériel ou logiciel, programme, donnée, enregistrement, information comprenant la protection de tous les éléments de propriété intellectuelle.
 - b) **Risques de Conformité**

Les risques liés à l'incapacité à respecter les lois et les réglementations existantes sur l'emploi, le droit à la vie privée et la sécurité au travail. Cela inclut également la conformité avec les politiques anti-dopage, Sport Canada, ainsi que les règles des agences sur le financement et la reddition de compte et le respect des obligations contractuelles.

c) **Risques de communication**

Les risques liés à la communication interne ou externe, aux systèmes de gestion de l'information, à la gestion de crises et de problèmes, aux relations média, à la gestion de l'image et de la réputation, aux opportunités manquées pour promouvoir et utiliser les bons résultats, la gestion de la propriété intellectuelle, les opportunités et les écueils sur les réseaux sociaux, la confidentialité.

d) **Risques Externes**

Les risques qui ne sont pas directement contrôlés par l'organisation tels que les encadrements de financements du gouvernement et d'autres agences ; les relations avec les gouvernements, les organisations des matches et les fédérations internationales ; les menaces/risques à la sécurité, l'implication dans d'autres partenariats sportifs, les décisions et les demandes d'accueil de matches ; le changement de priorités politiques.

e) **Risques de Gouvernance**

Les risques liés à la clarté des rôles et des responsabilités, à la prise de décision et la supervision de décisions, à la structure et la performance de l'organisation ; à la gestion des conflits et des conflits d'intérêts, à la planification de la diversité et de la succession du Conseil d'Administration et des comités, à la rétention des connaissances au sein de l'organisation, être au courant des tendances affectant Canada Basketball et ses Membres.

f) **Risques financiers**

Les risques liés à la gestion et la surveillance des finances, la flexibilité pour contrôler les fonds, attirer et retenir les commandites, le taux de change, l'investissement et la gestion des fonds de réserve, la protection des sources de revenu, la stabilité financière sur le long terme.

g) **Santé et Sécurité des Athlètes**

Les risques liés à la sécurité des athlètes, aux abus et/ou harcèlement d'athlètes, à l'environnement d'entraînement ou de compétition, à l'équipement et à l'entraînement progressif des athlètes.

17. Tous les risques auxquels fait face Canada Basketball peuvent être gérés en utilisant une ou plusieurs des quatre stratégies générales suivantes :

- a) **Retenir** le risque – aucune action n'est prise car la probabilité et la conséquence du risque est faible. Il est aussi possible que le risque soit inhérent à l'activité elle-même et peut donc être accepté dans sa présente forme.
- b) **Réduire** le risque – des mesures sont prises pour réduire la probabilité du risque, et/ou ses conséquences potentielles, en fournissant des efforts tels qu'une meilleure planification, une meilleure politique, une meilleure mise en place, une meilleure supervision, un meilleur contrôle ou une meilleure pédagogie.
- c) **Transférer** le risque – accepter le niveau de risque mais transférer une partie de ce risque ou tout ce risque aux autres en utilisant une assurance, des accords d'exonération de responsabilité ou d'autres contrats d'affaire.
- d) **Éviter** le risque – éliminer le risque en évitant l'activité pouvant mener au risque – en d'autres termes, décider simplement de NE PAS faire quelque chose ou bien d'éliminer une activité ou une initiative.

18. Les stratégies générales ci-dessus se traduisent dans une variété de mesures de contrôle du risque, ce qui pour Canada Basketball peut comprendre sans s'y limiter :
- a) Un Développement de politiques, procédures, réglementations et règles
 - b) Une communication et un engagement efficace
 - c) Une pédagogie, une instruction, un développement professionnel et une formation spécialisée
 - d) S'assurer qu'un ensemble de valeurs organisationnelles a été identifié, défini et communiqué à toute l'organisation
 - e) L'Adhérence à des qualifications et/ou des certifications minimums et obligatoires pour les leaders et les membres clés du personnel
 - f) L'utilisation de contrats robustes et légalement bien fondés (c'est-à-dire les contrats d'embauche, les accords avec les entrepreneurs, les accords de partenariat)
 - g) L'amélioration de la clarté des rôles à travers l'utilisation des descriptions écrites de poste et de termes de référence du comité
 - h) La supervision et l'encadrement des membres du personnel, des bénévoles, des participants et des activités
 - i) Etablir et communiquer les procédures pour gérer les inquiétudes, les plaintes, et les conflits
 - j) Mettre en place des emplois du temps pour la révision régulière, la maintenance, la réparation et le remplacement des équipements
 - k) Préparer les procédures et les protocoles de réponse aux urgences et de gestion de crise
 - l) L'utilisation d'avertissement, de signes, de contrats de participation et des accords d'exonération de responsabilité lorsque celle-ci est garantie
 - m) L'achat de couvertures d'assurance appropriées pour toutes les activités ainsi qu'une révision régulière de celles-ci

Rapport et Communication

19. Pour s'assurer à ce que la gestion du risque reste une priorité absolue au sein de Canada Basketball, et pour promouvoir une culture organisationnelle qui accepte une perspective de gestion du risque, la gestion du risque sera un sujet qui sera présent dans l'agenda de toutes les réunions habituelles du Conseil d'Administration pour que les membres du personnel (le cas échéant) et les Directeurs puissent donner des mises à jour lorsque cela est nécessaire.
20. Canada Basketball reconnaît que la communication est une partie essentielle de la gestion du risque. Cette Politique sera communiquée aux membres du personnel, au Conseil d'Administration, aux Comités et aux bénévoles et l'organisation encouragera tous les membres à communiquer leurs problèmes et leurs inquiétudes vis-à-vis de la gestion du risque.

Assurance

21. Canada Basketball dispose d'un programme d'assurance étendu avec une couverture Responsabilité Civile, Accident et Erreurs et Omissions des Directeurs et Dirigeants pour les directeurs, les dirigeants, le personnel, les membres, les volontaires et les partenaires de Canada Basketball. A chaque révision de cette Politique, Canada Basketball consultera la compagnie d'assurance pour déterminer s'il existe des manquements ou des problèmes à adresser durant le renouvellement d'assurance. Tous les risques ne sont pas couverts par l'assurance. Cependant, dans le cadre ses engagements envers la gestion du risque, Canada Basketball prendra toutes les mesures raisonnables pour s'assurer que l'assurance couvre toutes les activités essentielles.

Revue et Approbation

22. Cette Politique a été revue et approuvée par le Conseil d'Administration de Canada Basketball le 13ème jour d'août 2019.

